

## Chapitre 62

### Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie

#### **Vêtement à manches longues**

en tissu de polyester, comportant un col et des poches. Il couvre le corps jusqu'à mi-cuisses et possède une ouverture complète sur le devant qui se ferme, droite sur gauche, au moyen de boutons et d'une ceinture.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.68.2014.2



6202.4000

#### **Vêtement du type anorak**

en tissu de polyester descendant au dessous du niveau de la taille, comportant un col, un capuchon et des poches latérales. Sa coupe indique clairement qu'il est conçu pour femme, nonobstant son ouverture sur le devant se fermant, gauche sur droite, au moyen d'une fermeture à glissière, de boutons pression et d'une ceinture. Il est doté d'un bord côte et d'un cordon coulissant et resserrant dans sa partie inférieure.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.69.2014.2



6202.4000

**Jeans avec ceinture**

Ensemble comprenant:

- un pantalon en jeans pour hommes ou garçonnets, en tissu denim majoritairement constitué de coton, muni sur le devant d'une ouverture partant de la taille et assortie d'une fermeture à glissière couverte par un rabat se fermant de la gauche sur la droite, avec jambes longues, comportant deux poches de hanche plaquées et deux poches-revolver plaquées, comprenant six passants de ceinture et
- une ceinture coulissante, en tissu de coton, recouverte sur les deux faces de matière plastique alvéolaire en polyuréthane, avec gaufrage imitant le cuir, d'une longueur d'environ 85 cm, d'une largeur de 3,5 cm, avec cinq trous poinçonnés et une boucle de fermeture en métaux communs

conditionnés ensemble pour la vente au détail, classés comme un tout sous la position tarifaire du pantalon.

Application de la règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 3 b).  
311.20.3.2017.3



6203.4200

**Pantalon de pyjama**

en tissu de coton, avec jambes longues, ample, muni sur le devant d'une fermeture se fermant gauche sur droite.

Ce pantalon constitue un élément d'un ensemble comprenant également une partie supérieure de pyjama en bonneterie. Ensemble, les deux articles sont conditionnés pour la vente au détail.

Application de la note 14 de la section XI.

*Voir aussi la décision "Partie supérieure de pyjama", n° 6110.2000.*

311.21.178.2016.6

6203.4200

**Combinaisons ("Overall")**

pour femmes ou fillettes; vêtements d'une pièce, couvrant le haut et le bas du corps, avec manches longues ou courtes, aussi sans manches et avec jambes courtes ou longues, en tissu, autres que les combinaisons de ski.

- NB:*
- *idem, mais en bonneterie: 6104.4100/4900*
  - *idem, mais pour hommes ou garçonnets:*
    - *en bonneterie: 6114.2000/9000*
    - *en tissu: 6211.3200/3900*

561.120.1988.2

6204.4100/  
4900

**Kimono**

pièce de vêtement traditionnel japonais à porter en public, en tissu, du genre manteau, tombant jusqu'aux chevilles, à larges manches longues ou courtes, entièrement ouvert sur le devant, de coupe neutre.

*N.B. Les robes de chambre ou les peignoirs de bain du genre de l'article décrit ci-dessus, manifestement non destinés à être portés en public, aussi fréquemment dénommés dans le commerce "kimonos", resp. "yukatas" sont classés sous les n°s 6208.9100/9900 du tarif. 561.247.1988.2*

**6204.4100/**  
4900

**Sari**

vêtement de femmes hindoues enveloppant également la tête, sous forme d'un coupon de tissu de forme rectangulaire, à l'état fini, d'environ 5 m de longueur et 1 à 2 mètres de largeur, ourlé, directement prêt à l'usage. 561.164.1991.2

**6204.4100/**  
4900

**Jupe en jeans avec ceinture**

Ensemble comprenant:

- une jupe en jeans pour femmes ou fillettes, en tissu denim majoritairement constitué de coton, assortie de passants de ceinture, comprenant sur le devant une fermeture à glissière courte munie d'un rabat droite sur gauche et
- une ceinture coulissante, en tissu de coton, recouverte sur les deux faces de matière plastique alvéolaire en polyuréthane, avec gaufrage imitant le cuir, d'une longueur d'environ 85 cm, d'une largeur de 1,5 cm, avec cinq trous poinçonnés et une boucle de fermeture en métaux communs

conditionnées ensemble pour la vente au détail, classées comme un tout sous la position tarifaire de la jupe.

Application de la règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 3 b). 311.20.3.2017.6



**6204.5200**

**Pantalon pour femme («Shalwar»)**

en tissu de coton, de couleur verte.

Ce pantalon est un composant d'un vêtement pour femme dénommé «Shalwar-Kameez» également composé d'une tunique et d'un châle, tous deux de couleurs verte et jaune, qui sont classés séparément, respectivement dans les n<sup>os</sup> 6206.3000 et 6214.9000. Les trois composants sont présentés ensemble, conditionnés pour la vente au détail.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 14 de la Section XI) et 6.

Voir aussi les décisions "Tunique pour femme («Kameez»)", n<sup>o</sup> 6206.3000 et "Châle («Dupatta»)", n<sup>o</sup> 6214.9000.

304.22.2014.2



6204.6200

**Chemise avec cravate**

Ensemble comprenant:

- une chemise pour hommes, en tissu de coton, possédant sur le devant une ouverture centrale complète qui se ferme, gauche sur droite, au moyen de boutons, à manches longues, munie d'un col cousu et d'une poche de poitrine plaquée et
- une cravate en tissu de fils de filaments de polyester, comportant une doublure

conditionnées ensemble pour la vente au détail, classées comme un tout sous la position tarifaire de la chemise.

Application de la règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 3 b).  
311.20.3.2017.9



6205.2000

**Tunique pour femme («Kameez»)**

qui est un vêtement ample composé de bandes de tissu de coton (de couleurs verte et jaune) cousues entre elles. Elle est dépourvue de manches, décorée de motifs cousus sur le tissu, comporte une encolure dégagée, une doublure, avec, cousue sur l'ourlet, une bande de tissu argenté.

Cette tunique est un composant d'un vêtement pour femme dénommé «Shalwar-Kameez» comprenant également un pantalon (de couleur verte) et un châle (de couleurs verte et jaune) qui sont classés séparément, respectivement dans les n<sup>os</sup> 6204.6200 et 6214.9000. Les trois composants sont présentés ensemble, conditionnés pour la vente au détail.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 14 de la Section XI) et 6.

Voir aussi les décisions "Pantalon pour femme («Shalwar»)", n<sup>o</sup> 6204.6200 et "Châle («Dupatta»)", n<sup>o</sup> 6214.9000.

304.23.2014.2



6206.3000

**Combinaison de protection chimique**

intégrale, d'une seule pièce, à manches et jambes longues, constituée en majorité d'un nontissé de fibres synthétiques du numéro 5603 recouvert sur une face d'une feuille de matière plastique. 311.21.278.2016.3



6210.1000

**Culottes**

pour le hockey sur glace, en tissu, avec rembourrage incorporé:

- reconnaissables pour hommes ou garçonnets (voir la Note 8 du Chapitre 62)

6211.3200/  
3900

- autres

6211.4200/  
4900

*Voir aussi la décision "Culottes", n<sup>os</sup> 6114.2000/9000.*

561.188.1995.2

**Pantalon pour la pratique du paintball**

conçu pour être porté pendant la pratique du paintball, composé essentiellement d'une enveloppe extérieure en tissu (70 % de polyester et 30 % de nylon) recouverte d'un revêtement imperméable non perceptible à l'oeil nu et comportant des pièces de tissu à mailles tricotées au niveau de l'aine et de la cuisse, une poignée en caoutchouc à l'arrière pour maintenir le harnais en place, un empiècement en fibre au-dessus du genou qui permet au pantalon de s'étirer afin de faciliter les mouvements, des fentes d'aération, une fermeture à glissière à l'avant avec rabat protecteur (gauche sur droite), une ceinture réglable incorporée, des poches coupées situées sur le côté et des poches plaquées situées sur les jambes. Ce pantalon comporte un rembourrage textile dans les parties correspondant à l'aine et au genou qui offre une protection contre les écorchures et blessures provoquées par le contact avec le sol et contre les balles de peinture.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6 (Note 9 du Chapitre 62 et Note 1 du Chapitre 54). 304.26.2008.2



6211.3300

**Article d'habillement léger**

pour femmes ou fillettes, en bonneterie (90 % polyamide et 10 % élasthanne), destiné à recouvrir la partie supérieure du corps et descendant juste en dessous de la poitrine. Cet article est porté à même le corps en tant que sous-vêtement, présente sur le devant une encolure en V, des coutures de séparation entre les bonnets et est pourvu de fines bretelles avec bandes élastiques rapportées. La base de cet article présente également une partie élastique resserrante d'environ 20 mm permettant de le tenir serré au corps. Cet article a une fonction de soutien.

Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 1.304.40.2002.2



6212.1000

**Body**

pour femmes ou fillettes, en bonneterie ou en tissu, pour couvrir le haut du corps et la partie supérieure du bas du corps, sans manches ou encore seulement avec bretelles, moulant, avec fermeture à boutons ou boutons-pression, en exécution légère du type corselet ou plus rigide du type corset

- modelant la poitrine, les hanches ou la taille:
- modelant la poitrine, mais ni les hanches ni la taille:

6212.3000

6212.9000

*Voir aussi les décisions "Body", n<sup>os</sup> 6108 et 6212.*

3161.46.1999.2

**Bonnets ou "cups" pour bustiers de maillots de bain**

obtenus à partir d'une feuille perforée de polyéthylène recouverte, sur les deux faces, d'une étoffe de bonneterie en nylon, l'ensemble étant découpé et mis en forme à chaud. 615.19.1987.2

6212.9000



**Ceinture de soutien lombaire**

renforcée, à rappel postural, en tissu élastique (polyamide 43 %, élasthanne guipé 25 %, coton 16 %, polyester 16 %) à structure transversale assurant la stabilité de la ceinture (évitant qu'elle ne plisse) et fermeture du type "velcro". Sa partie postérieure (largeur d'environ 27 cm) comporte trois bandes de tissu croisées (analogie fonctionnelle musculaire) et un baleinage rigide et anatomique réalisé au moyen de quatre bandes rigides disposées perpendiculairement à la longueur de la ceinture (rappel postural). Elle est commercialisée en six tailles différentes, en fonction du tour de taille du patient. Son port est recommandé pour la prévention et le traitement :

- des lombalgies et sciatalgies aiguës ou chroniques
  - des traumatismes professionnels
  - de l'arthrose vertébrale douloureuse
  - des éventrations/hernies (soutien de la paroi abdominale)
- ou pour le maintien post-interventionnel.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (libellé du n° 6212 et Note 1 b) du Chapitre 90) et 6. 304.22.2002.2



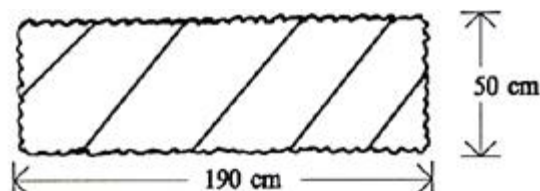
6212.9000

**Echarpe en tissu brodé,**

de forme rectangulaire, confectionnée et prête à l'emploi (directement terminée en exécutant la broderie). L'écharpe fait partie d'un assortiment qui comporte en outre un coupon de tissu brodé de forme rectangulaire sans aucun travail de confection. Les deux pièces sont présentées en emballage pour la vente au détail et le coupon est destiné à la confection de vêtements.

Voir aussi la décision "Coupon de tissu brodé", n<sup>os</sup> 5810.9100/9900.

615.24.1990.2

6214.1000/  
9000



**Châle («Dupatta»)**

en tissu de coton, de forme rectangulaire, de couleurs verte et jaune.

Ce châle est un composant accessoire d'un vêtement pour femme dénommé «Shalwar-Kameez» comprenant également un pantalon (de couleur verte) et une tunique (de couleurs verte et jaune) qui sont classés séparément, respectivement dans les n<sup>os</sup> 6204.6200 et 6206.3000. Les trois composants sont présentés ensemble, conditionnés pour la vente au détail.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 14 de la Section XI) et 6.

*Voir aussi les décisions "Pantalon pour femme («Shalwar»)", n<sup>o</sup> 6204.6200 et "Tunique pour femme («Kameez»)", n<sup>o</sup> 6206.3000.*

304.24.2014.2



6214.9000